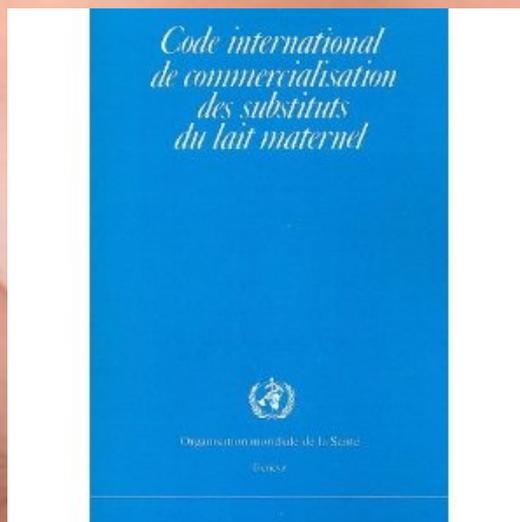




**Le Code international de  
commercialisation des substituts  
du lait maternel**

**Brochure d'information**



Edition 22 mars 2021



## Brochure d'information

### Le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel

Un grand nombre de personnes qui ont entendu parler du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel se demande à quoi il sert. Cette brochure leur donne des précisions.

#### Qu'est-ce que le Code ?

Le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel est un ensemble de recommandations adoptées par l'Assemblée mondiale de la santé (AMS) dans le but de réglementer la vente et la publicité de tout produit qui sert de substitut au lait maternel (comme les laits artificiels, laits de croissance, tisanes, bouillies etc.), des biberons et des tétines.

#### Historique de la rédaction

Dès les années 1960 de nombreux cas de malnutrition et de décès de bébés nourris avec des laits artificiels ont alerté la communauté internationale. C'était le début d'une réflexion sur des standards pour l'alimentation infantile.

En amont de la rédaction du Code international, il y avait deux décisions de l'AMS qui fixaient comme objectif une évaluation des pratiques. La première date de 1974 (WHA27.43) sur l'alimentation infantile et l'allaitement maternel, la deuxième date de 1980 (WHA33.32) et concerne l'Alimentation du nourrisson et du jeune enfant (ANJE) (en anglais : *Infant and young child feeding IYCF*).

Un autre document clé était la reconnaissance, par l'AMS, de la responsabilité et du rôle du secteur de la santé dans la lutte contre la malnutrition (WHA31.47).

#### Que vise le Code ?

Le Code vise à garantir que les substituts du lait maternel soient disponibles en cas de besoin, mais qu'ils ne soient pas promus par la publicité. Il souligne que les nourrissons sont vulnérables et qu'il y a des risques pour la santé si les pratiques d'alimentation sont inappropriées.

Le Code s'applique à tout produit qui peut interférer avec le bon déroulement de l'allaitement : les laits artificiels et autres aliments de même que les tétines et les biberons.



Le Code n'interdit pas la vente mais encadre le marketing.

#### Qui est protégé par le Code ?

Le Code et les Résolutions visent aussi à protéger les familles. Ils encadrent le marketing et mettent en garde contre les informations biaisées et les pressions exercées par les firmes concernant l'alimentation de leur enfant. Dans ce sens, le Code joue le rôle de défenseur des consommateurs.



Chaque bébé - allaité ou pas - est protégé par le Code.  
Le Code avait été adopté en 1981 comme une exigence minimum et universelle.

## Qui doit respecter le Code ?

Le Code s'adresse à toutes les personnes travaillant dans le secteur de la santé, aux gouvernements et à tous ceux qui participent à la fabrication et à la commercialisation des produits visés par le Code.

## Quelles sont les mesures phares depuis 1981 ?

L'AMS (ou WHA en anglais) se réunit tous les ans, et à intervalles réguliers le Code international ainsi que la Stratégie globale sur l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant (ANJE) font l'objet d'actualisations par des Résolutions. Certaines des résolutions sont listées ci-dessous.

- **2001** : Adoption de la recommandation globale de santé publique d'allaiter exclusivement jusqu'à 6 mois.
- **2002** : Adoption de la Stratégie mondiale pour l'Alimentation du nourrisson et du jeune enfant (ANJE; Global Strategy IYCF) qui est la base du plan d'action, aussi pour IBFAN (Int. Baby Food Action Network).
- **2002 (suite)** : Recommandation de l'allaitement maternel exclusif pendant les six premiers mois de la vie et en apportant une alimentation complémentaire adéquate par l'introduction d'aliments indigènes et produits localement, sains et en quantité suffisante alors que l'allaitement est poursuivi jusqu'à l'âge de deux ans ou au-delà. (WHA55)
- **2005** : Conflits d'intérêt : s'assurer que le soutien financier et autres incitations pour les programmes et professionnels de santé ne génèrent pas de conflits d'intérêt. Veiller à ce que les travaux de recherche sur l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant soient toujours assortis d'une déclaration relative aux conflits d'intérêts et fassent l'objet de revues collégiales indépendantes. (WHA58)
- **2008** : Adoption des directives FAO/OMS sur les bonnes conditions de préparation des substituts du lait maternel. (WHA61)
- **2010** : Appel à mettre un terme aux formes inappropriées de promotion des aliments pour nourrissons et jeunes enfants, interdire les allégations des bienfaits pour la santé des laits artificiels et autres substituts du lait maternel. (WHA63.23)
- **2010 (suite)** : Adoption des directives opérationnelles sur l'alimentation des nourrissons et jeunes enfants dans les situations de crise (IFE), actualisées en 2017. (WHA63)
- **2012** : 6 cibles mondiales pour 2025, dont une est l'objectif de porter à au moins 50 % le taux mondial des bébés allaités exclusivement durant les 6 premiers mois. (WHA65)
- **2014** : Approbation du suivi de l'alimentation chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant par rapport aux cibles mondiales, et rappel de mettre un terme aux formes inappropriées de promotion des aliments pour nourrissons et jeunes enfants. (WHA67(9))
- **2016** : Mettre un terme aux formes inappropriées de promotion des aliments destinés aux nourrissons et aux jeunes enfants. (WHA69.9) (voir aussi 2010 et 2014)
- **2018** : Appel aux Etats Membres de donner un nouvel élan à l'IHAB (Initiative hôpitaux amis des bébés) selon la version révisée des Dix conditions pour le succès de l'allaitement, et de célébrer la Semaine mondiale de l'allaitement maternel, un moyen précieux de promotion de l'allaitement maternel. (WHA71.9)

## Est-ce que le Code concerne les pays industrialisés ?

Aujourd'hui, la notion de malnutrition du nourrisson se définit de manière plus nuancée. Ce n'est pas uniquement la pénurie d'aliments ou l'absence d'eau propre pour préparer les laits artificiels, c'est plus généralement une attention portée à la qualité de l'alimentation au début de la vie, pour jeter les bases d'une santé sur le long terme et un développement optimal.



L'allaitement est l'étalon-or de l'alimentation infantile.

### Est-ce que le Code est encore d'actualité en 2021, après 40 ans ?

Au fil des années, des Résolutions ont été adoptées afin de préciser et élargir la portée du Code et de l'adapter aux évolutions des pratiques de marketing. Le Code est dans ce sens régulièrement actualisé depuis 1981 par l'adoption de Résolutions pertinentes.

### En quoi est-ce que le Code protège la santé de la population ?

L'allaitement est à considérer comme un geste qui couvre les besoins nutritifs mais aussi les besoins affectifs de l'enfant. Il apporte une protection contre les maladies infectieuses et constitue un facteur de prévention contre les maladies non transmissibles (obésité, diabète, cancers, maladies cardiovasculaires...).



L'allaitement protège non seulement la santé de l'enfant, mais aussi celle de la mère, et celle de notre planète.

En prenant en considération tous ces aspects, l'allaitement présente de nombreux bénéfices pour la santé, le système immunitaire et le développement de l'enfant, en plus des bénéfices pour l'environnement et de l'économie, également pour les pays industrialisés.

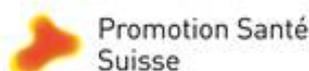
### Est-ce que le Code est une loi ?

Le Code n'est pas un document juridiquement contraignant en soi, mais plutôt un ensemble de recommandations. Toutefois, sa mise en œuvre est généralement considérée comme une mesure essentielle relevant du droit à la santé, comme l'indiquent les dispositions de plusieurs traités internationaux sur les droits de l'homme et les droits de l'enfant. Ces traités créent des obligations juridiques pour les pays.

### Pour en savoir plus

- Le Code (11 articles) et les Résolutions pertinentes sont téléchargeables en français sur le site de l'OMS. <https://www.who.int/nutrition/netcode/resolutions/en/>
- Foire aux questions (FAQ) 2017 <https://www.who.int/nutrition/publications/infantfeeding/breastmilk-substitutes-FAQ2017/fr/>
- Foire aux questions (FAQ) 2020, The international code of marketing of breast-milk substitutes: frequently asked questions on the roles and responsibilities of health workers (seulement en anglais) <https://www.who.int/publications/i/item/9789240005990>
- Le Code international et son application en Suisse <https://www.gifa.org/suisse/code-suisse/>

Cette brochure est conçue par GIFA dans le cadre du Programme d'actions cantonales "Marchez mangez malin" du Canton de Genève, avec le soutien de Promotion Santé Suisse.



### GIFA - Geneva Infant Feeding Association

Association Genevoise pour l'Alimentation infantile

Maison de la Paix - Chemin Eugène-Rigot 2E - Pétale 5, 1202 Genève - Suisse - [info@gifa.org](mailto:info@gifa.org)